



## Section Guadeloupe

Mail: [snpes971pj@gmail.com](mailto:snpes971pj@gmail.com)

PàP le 11 décembre 2023

### DECLARATION PRELIMINAIRE CSA-T SST DU 11 DECEMBRE 2023

**Mme La Présidente,**

Au terme de cette année, **nous faisons le triste constat d'un dialogue social de façade**, qui inévitablement impacte sa qualité. Vous consacrez une large place à l'information, à la communication au détriment d'une véritable concertation avec les Organisations Syndicales (OS). Ainsi, **vous semblez trouver une manière pour éviter d'aborder les sujets fondamentaux/prioritaires** tels que la défense des missions éducatives et les conditions de travail des personnels. Pour exemples : votre report unilatéral 48h avant la tenue du CSA-T Insertion ; le maintien à tout prix du CSA-T Hébergement alors que notre organisation avait indiqué une difficulté de date.

Par ailleurs, dans le respect du règlement intérieur CSA-T chaque représentant (titulaire et suppléant) reçoit nominativement une convocation, a besoin d'un temps suffisant pour travailler sur les documents du CSA-T. L'envoi de vos documents tardivement crée une difficulté pour la préparation que nous consacrons à cette instance.

**Le CSA-T SST (Santé, Sécurité au travail) n'est pas à reléguer au second plan car ces travaux ont pour objectif d'œuvrer au respect et à l'amélioration du quotidien de tous les agent.tes.** Une réunion annuelle est insuffisante. **Nous revendiquons plus de temps de travail, de réflexion** sur ces questions aux enjeux majeurs.

Aujourd'hui, la Santé, Sécurité au travail est **un sujet crucial, d'actualité au regard des conditions de travail très dégradées des personnels dans tous les services, génératrices d'une grande souffrance au travail**. D'ailleurs, le SNPES-PJJ/FSU et trois autres OS, viennent d'alerter à nouveau sur ces questions dans leur communiqué, « **la face invisible de la PJJ Guadeloupe du 23 novembre 2023** ».

Et pourtant **les documents de travail que vous nous avez transmis, sont insuffisants, superficiels, ne reflètent pas la réalité des services**. En effet, les documents prévus portant sur « **les bilans** », n'ont pas été remis. A l'appui de « **la note et info DTPJJ** », nous avons cherché votre **plan territorial de prévention, les axes de travail programmés et réalisés, Rien !**

Le tableau « **les absences-données 2023** » est incompréhensible, ne comporte pas d'analyse et est **difficilement exploitable**. Des chiffres, des informations sont imprécis et/ou erronés. Par exemple, au STEMO à notre connaissance il y a deux postes vacants. **Tout cela met en exergue une impréparation de ce dossier voir au pire votre manque d'intérêt porté à la santé sécurité de l'ensemble des personnels.**

**De quoi parle-t-on ?** Ce CSA-T SST serait-il juste une énième réunion programmée pour une démarche réglementaire afin de cocher la case du dialogue social ?

**Le SNPES-PJJ/FSU vous interroge** sur les éléments et supports concrets, non exhaustifs, permettant d'analyser, de débattre sur la Santé, Sécurité au travail dans les services, et établissements de la PJJ Guadeloupe, où sont-ils ? :

- **La déclinaison de la politique territoriale de SST**
- **Les mesures préventives mises en place et leur planification**
- **Les garanties pour prévenir des incidents graves de professionnels comme ceux survenus à L'UEHC**
- **Les risques professionnels majeurs identifiés**
- **Les indicateurs de RPS observés**
- **Les informations relatives aux outils d'évaluation et de recensements des risques (DUERP, RSST**

**Osons aborder la QVT** (qualité de vie au travail) : le stress, la fatigue, les pressions, toujours plus élevés des agents.tes confronté.es, à une charge de travail supplémentaire avec le CJPM, à la politique du chiffre, aux audiences tardives, à l'absence de place en hébergement, souvent impossible à trouver, les tâches administratives quotidiennes de plus en plus importantes et chronophages avec la multiplication des logiciels (Chorus, Parcours, des tableaux chiffrés..) ect..

**Faisons un focus sur les RPS** en augmentation dans les services, découlant du climat social anxiogène, du management autoritaire et des positions hiérarchiques inadaptées, des relations toxiques pouvant être qualifiées d'harcèlement moral, des relations professionnelles conflictuelles, des dysfonctionnements dans les unités qui divise le collectif de travail ect..

**Evoquons le volet de la médecine de prévention** : Combien d'agent.tes s'y se sont rendus ? les préconisations sont-elles mises en œuvre ? selon quelle proportion ? quel est le nombre d'aménagement de poste et de télétravail qui a été préconisés ? quelles sont les difficultés de leurs mises en place ? Quid des délais pour répondre à des demandes de changement de sièges ergonomiques pour les agent.tes, plus d'un an ? ect..

Nous sommes sidéré.es de voir que tous ces aspects qui relèvent des questions de mal-être au travail, violences institutionnelles, et de la sécurité au travail ne soient pas mentionnés dans les documents reçus ! Nous déplorons que **les acteurs de la prévention, internes à la PJJ**, Assistant de prévention, Conseiller de prévention ne soient pas conviés à ce CSA-T

**Pour le SNPES-PJJ/FSU, les questions SST et les conditions de travail des agent.tes sont liées. Cela implique d'avoir un projet territorial, des projets de services et PPU opérationnels dans les services et établissements, des politiques publiques déployées sur les terrains et des moyens matériels et humains à la hauteur des besoins.**

**Le CSA-T SST que vous avez convoqué ce jour est vidé de sa véritable « essence ». Nous nous associons au mouvement national de boycott réclamant des moyens syndicaux, le respect du droit syndical pour un véritable dialogue social. Pour toutes ces raisons nous ne siégeons pas ce jour !**